

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	CONTRAT DE CAPITALISATION à prime unique distribué par la SBE
Initiateur du produit	PREPAR-VIE – Groupe BRED Banque Populaire, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex
Pour plus d'informations	01 41 25 41 25
Site web de l'initiateur du produit	https://www.prepar-vie.fr
Autorité de contrôle de l'initiateur	L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
Date de production du document	03.12.2022

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

I. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Contrat individuel de capitalisation à capital variable, multisupports, à prime unique, soumis à la loi française. Il est régi par le Code des assurances et soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Il relève de la branche 24 (capitalisation) du Code des assurances.
Description des types d'options d'investissement sous-jacentes	L'objet principal du contrat réside dans la constitution d'un capital en votre faveur au terme du contrat. Vous choisissez d'investir et de répartir votre versement, sur un ou plusieurs supports selon vos objectifs, votre horizon de placement et votre degré d'acceptation aux risques : choix entre : - le Fonds EURO (actif à dominante obligataire) offrant une garantie en capital au moins égale aux sommes investies, - le support croissance PREPAR AVENIR II : les montants investis sont garantis à hauteur de 80 %, 90 % ou 100 % selon le niveau garanti choisi, uniquement à la date d'échéance de la garantie en cas de vie. Les principaux types d'instruments financiers sont des OPC, SCPI, produits de taux, - et/ou des Unités de Compte, n'offrant pas de garantie en capital, représentatives d'instruments financiers investis sur différents marchés. Le rendement du produit est notamment fonction de l'évolution des marchés financiers et est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. La valorisation de votre investissement (valeur de rachat) sera fonction de la valeur liquidative de chacune des unités de compte investies et du rendement du Fonds EURO. Cette valeur ne sera définitivement fixée qu'au moment du dénouement partiel ou total du contrat.
Investisseurs de détail visés	Ce contrat s'adresse à des personnes morales qui sont clients de la SBE. ① Le profil d'investisseur visé varie selon les supports retenus et les pourcentages investis sur chaque support.

► Nous vous invitons à vous reporter aux **Documents d'Informations Spécifiques aux différents supports, en ligne sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE>.**

Durée de vie du produit	La durée du contrat est fixée à 40 ans. Vous pouvez mettre un terme à votre contrat de façon anticipée, en exerçant votre droit au rachat. Sauf cas prévus par l'article R113-14 du Code des assurances, l'assureur ne peut résilier votre contrat avant le terme.
-------------------------	--

II. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Eventail des classes de risques toutes options d'investissement confondues proposées dans le contrat



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit au minimum 8 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des supports retenus. Les performances du produit dans son ensemble dépendent des performances et des frais de chacun des supports choisis dont vous trouverez le détail dans les documents d'informations clés spécifiques de ces derniers.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit peut être classé dans une classe de risque comprise entre 1 et 6 sur 7, selon le support. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau élevé. L'indicateur de risque prend en compte le risque de défaut de l'Assureur. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement sur les Unités de Compte en cas de dénouement du contrat de votre vivant. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si PREPAR-VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Chaque support dispose d'un indicateur de risque différent, notamment déterminé en fonction d'une période de détention recommandée, à trouver dans son document d'informations clés spécifiques. En fonction du support investi, tout ou partie de votre investissement net de frais peut être soit garanti, soit exposé à une perte totale ou partielle.

- Des informations spécifiques relatives à ces éléments sont disponibles sur les documents d'informations clés spécifiques des supports proposés au sein du contrat, qui sont disponibles en ligne sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE>.

De plus, la performance globale de votre contrat ne tiendra pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

III. QUE SE PASSE-T-IL SI PREPAR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes susceptible de subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Si PREPAR-VIE ne pouvait plus faire face à ses engagements et devait faire l'objet d'une liquidation, le **Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes** pourrait jouer en votre faveur. Il indemnise dans les conditions et modalités définies à l'article R. 423-7 du Code des assurances, jusqu'à concurrence de 70 000 euros par assuré ou bénéficiaire pour tous les contrats conclus auprès de PREPAR-VIE. La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de l'assureur est égale aux sommes supérieures à 70 000 euros, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

IV. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €, pour faciliter la comparabilité des produits et par obligation réglementaire. Toutefois, le montant de versement pour ce contrat est de 15 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10 000 €	SCÉNARIOS		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	Entre 70,00 € et 1 708,00 €	Entre 289,72 € et 2 938,48 €	Entre 606,76 € et 4 592,50 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	Entre 0,70 % et 17,08 %	Entre 0,70 % et 7,94 %	Entre 0,70 % et 6,53 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Entre 0 % et 1,37 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution du contrat.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.

Composition des coûts (suite)	Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Entre 0,00 % et 0,95 %	L'incidence des coûts encourus lors d'achat ou de vente des investissements sous-jacents au produit.
		Autres coûts récurrents	Entre 0,70 % et 4,63 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Ceci inclut les coûts de distribution du contrat.
	Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. La société de gestion prélève cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
		Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence de commissions d'intéressement. La société de gestion prélève cette commission sur votre investissement lorsque la performance de l'investissement est supérieure au pourcentage fixé par la société pour le support choisi.

Les coûts que vous supporterez effectivement varieront selon le (les) supports d'investissement choisi(s).

► Vous pourrez trouver les informations spécifiques à ces supports dans le document d'informations clés de chaque support sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE> ou les obtenir sur simple demande auprès de votre interlocuteur SBE habituel.

Les coûts affichés cumulent les frais du contrat détaillés dans le projet de contrat valant note d'information ainsi que les frais des sous-jacents. Des frais d'arbitrage de 2 % au cours des 6 premières années, en sortie du Fonds EURO vers un support en Unités de Compte s'ajoutent aux frais présentés ci-dessus.

V. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention minimale recommandée : 8 ans, compte tenu des différentes options d'investissement sous-jacentes proposées. **Le contrat prévoit une faculté de rachat.** En cas de rachat du contrat avant l'échéance d'un ou plusieurs supports Unités de Compte choisis offrant une garantie à l'échéance, vous prenez un risque en capital non mesurable. La provision mathématique du contrat exprimée en Unités de Compte des supports considérés sera évaluée, à la date de valeur retenue contractuellement, en cas de rachat, d'après la valeur liquidative de ce support en vigueur à cette date, cette valeur étant fonction des conditions de marché existantes ce jour-là. Des pénalités contractuelles de rachat de 2 % pendant les 6 premières années en cas de désinvestissement du Fonds EURO s'appliquent. Elles ont une incidence sur les coûts totaux. Cf le tableau « Coûts au fil du temps » de la section IV.

VI. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation relative à votre contrat, vous pourrez vous adresser à votre interlocuteur SBE habituel.

Si le litige éventuel demeure, vous pourrez adresser une réclamation écrite à PREPAR-VIE, service Relations clientèle, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex, téléphone 01 41 25 40 49 (appel non surtaxé - numéro non surtaxé - tarif fonction de votre opérateur). L'assureur transmettra s'il y a lieu, à la Direction de la Qualité de la banque les réclamations portant sur la commercialisation du contrat, pour qu'elle l'instruise.

En cas de désaccord, **et après épuisement des voies de recours internes**, vous pourrez faire appel au Médiateur compétent, celui de l'assurance (La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110-75441 Paris cedex 09 ou le saisir en ligne sur le site : www.mediation-assurance.org) ou celui de la banque lorsque la réclamation porte sur les modalités de la commercialisation du contrat : Médiateur de la SBE, Boite Postale 151, 75422 Paris Cedex 09 ou directement sur son site <http://lemediateur.fbf.fr> (onglet "Accéder au formulaire").

VII. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour et publié régulièrement sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-SBE>. Il est complété du projet de contrat valant note d'information (remis sur la base d'une obligation légale) et à votre demande des Documents d'Information Spécifiques aux supports choisis et/ou éligibles au contrat, régulièrement mis à jour.